

Et quel prétexte fait-on valoir en faveur du démembrement des Etats Pontificaux ? Le refus du Pontife de faire les réformes qu'on prétend lui imposer. On refuse à son gouvernement, par une odieuse exception, ce qu'on accorde à tout autre, le droit de juger de l'opportunité de ces réformes. M. Villemain remarque que, sans réformes accomplies, on a proclamé comme principe tutélaire, absolu, sacré, la complète intégrité de l'empire Turc. Et lorsqu'il s'agira de l'intégrité du territoire pontifical si souvent reconnue, et garantie par le droit public de l'Europe, son souverain ne sera pas traité avec le même respect et la même déférence qu'une puissance mahométane !

Comment concevoir qu'aux yeux des puissances chrétiennes, l'Islamisme doive être traité avec une bienveillance qu'on refusera au Catholicisme, et que le territoire du Chef de l'Eglise ne soit pas aussi inviolable que celui de l'Empire Turc ?

Si l'on en croit les déclamations des adversaires du gouvernement papal, il semble qu'il ait toujours été immobile et étranger aux réformes que le temps, les circonstances et de nouveaux besoins rendent nécessaires dans tous les Etats. Ceux qui étudieront la vie de plusieurs des Souverains-Pontifes se convaincront facilement qu'il y a eu parmi eux de grands politiques, de grands hommes d'état et même de grands réformateurs. Et parmi ces Papes réformateurs Pie IX tient assurément le premier rang. Il a porté sur le trône pontifical non-seulement la bonté et la douceur qui font chérir les rois, mais encore les qualités qui sont le gage d'un gouvernement juste, éclairé et libéral.

Reportons-nous à l'année 1847, et rappelons-nous les réformes très étendues dont Pie IX donna l'exemple aux autres souverains ; réformes, peut-être trop étendues pour les peuples auxquels elles étaient destinées, pour des peuples peu préparés à boire à la coupe de